

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**
Séance du 18 juin 2026

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Guillaume SETA, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Virginie TOURNIER, Nadine CASTILLON, Samira BOUKERCHE, Cédric LARGE, Eric MARTINET, Jacky DONJON, Elisabeth FAVERJON, David ATES, Jacky GACHET, Pierre VERNEY.

Absent :

Procurations : Fabien GARCIA à Jean-Loup CREUX, Jean-Claude BENGRIBA à Annie GONTARD, Christelle ETIENNE à Nadine KUZAY, Christophe BOUTTE à Patrick CHARLES, Dominique SABATIER à Virginie TOURNIER, Magalie BOITEL à Samira BOUKERCHE, Véronique CHRISTOL à Jacky DONJON.

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	22	7	29

Date de la convocation : 12 juin 2026

Madame Delphine LAINE a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/81

OBJET : OAP SAINT MAURICE : dénomination de la voirie

Le rapporteur : Jean-Loup CREUX, adjoint à l'urbanisme et aux espaces publics

La SAVOISIENNE HABITAT s'est positionnée sur le secteur de l'OAP SAINT MAURICE. Leur projet consiste à créer un lotissement composé de 4 lots pour habitations de type individuel et 1 lot pour la construction d'un collectif.

Un permis d'aménager a été autorisé le 11 février 2026 pour la création des 5 lots à bâtir desservis par une voirie privée qui débute au niveau du parking dit « Saint-Maurice » pour finir au niveau du 4 route de Saint Maurice.

Un permis de construire a été autorisé le 13 février 2026 pour la construction de l'immeuble collectif.

Considérant que ce permis d'aménager prévoit la création d'une voirie qui ne porte pas de dénomination.

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, des services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), des préposés de la poste, d'autres services publics ou commerciaux, de la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

Il est ainsi proposé la dénomination suivante : **Rue des Salaisons**.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-76 autorisant le permis d'aménager n° PA 0732152503002,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-82 autorisation le permis de construire n° PC 0732152501015.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la dénomination suivante pour la voie créée dans le cadre du permis d'aménager PA 0732152503002 :
 - RUE DES SALAISONS est créée entre le parking dit « de saint Maurice », cadastré AK-189 et la route de Saint-Maurice, entre le n°2 et le n°4.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information aux riverains concernés, au service de la poste et au cadastre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Valgelon-La Rochette, le 18 juin 2026.

La secrétaire de séance,

Delphine LAINE



Le Maire



Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Département de la Savoie

COMMUNE de VALGELON-LA ROCHETTE

Section : AK - Parcelles n°172-181-182-183-184-308 - Lieudit : SAINT-MAURICE

LOTISSEMENT "SAINT MAURICE"

PLAN DE SITUATION

(complété de l'application du plan cadastral)

LOTISSEUR
Savoisienne Habitat



Pièce PA1

unanime
architectes

RATTACHEMENTS EFFECTUES PAR METHODE GPS

PLANIMETRIE SYSTEME DE COORDONNEES X-Y
Système RGF93 (Projection LAMBERT CC45)

ALTIMETRIE SYSTEME D'ALTITUDE Z
Système NGF-IGN1969 (Altitude normale)

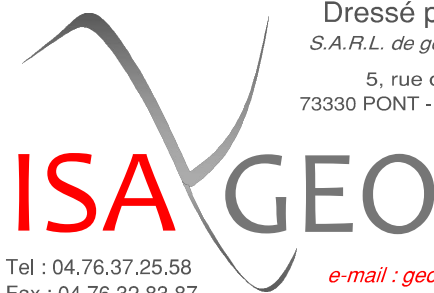
NOTA : LES RECALAGES EN NIVELLEMENT SERONT REALISES SUR TROIS POINTS AU MINIMUM (POUR CONTRÔLE DE COHERENCE)

Dossier N°
2025-092

Dessiné par
Phil

Date d'édition
29 août 2025

Fichier informatique correspondant
2025-092.dwg



Tel : 04.76.37.25.58
Fax : 04.76.32.83.87

Dressé par ISAGEO
S.A.R.L. de géomètres - experts
5, rue de Pérouze
73330 PONT - DE - BEAUVOISIN

e-mail : geometre@isa-geo.fr

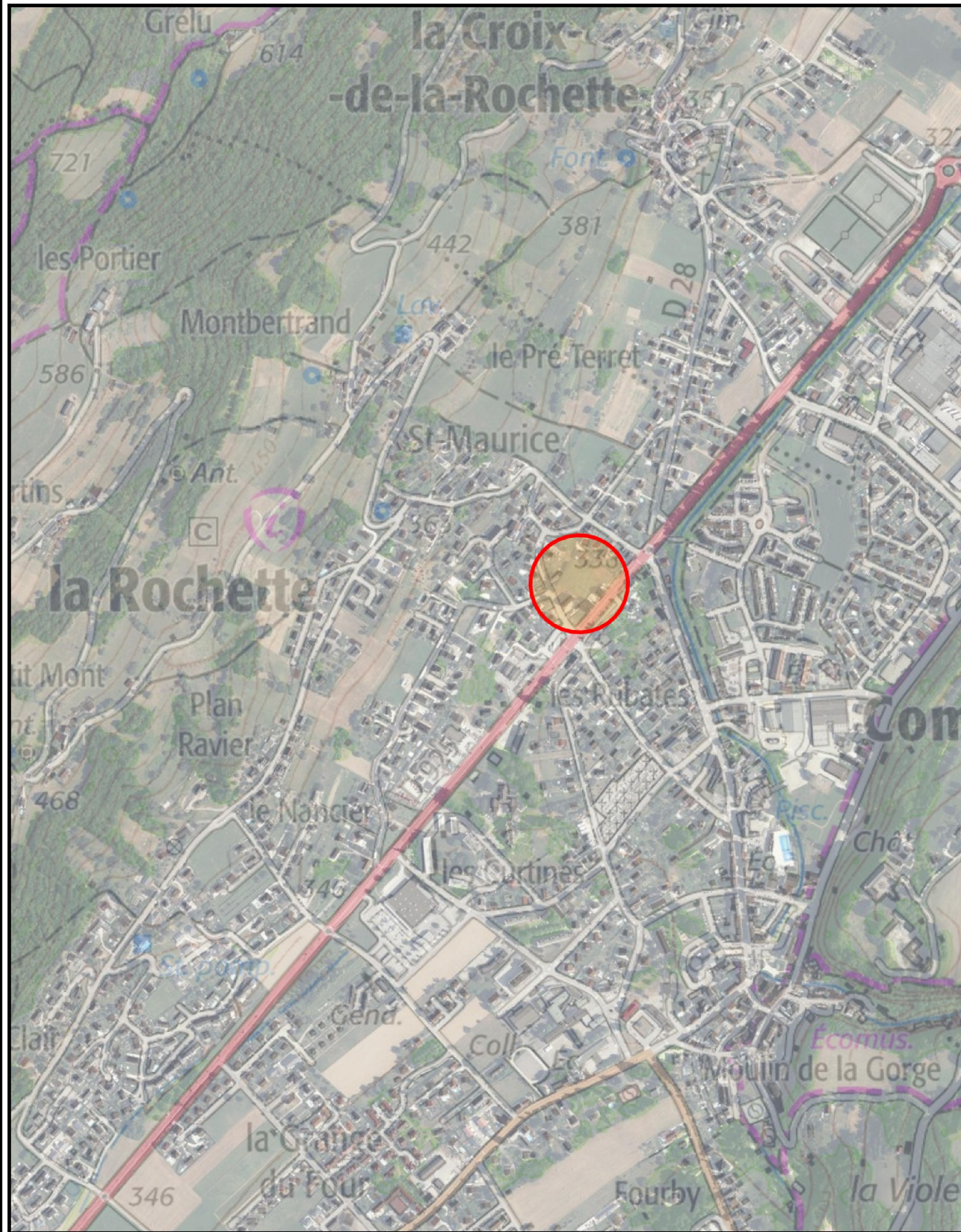
Dates

29/08/2025

Observations

Permis d'aménager

Géofoncier



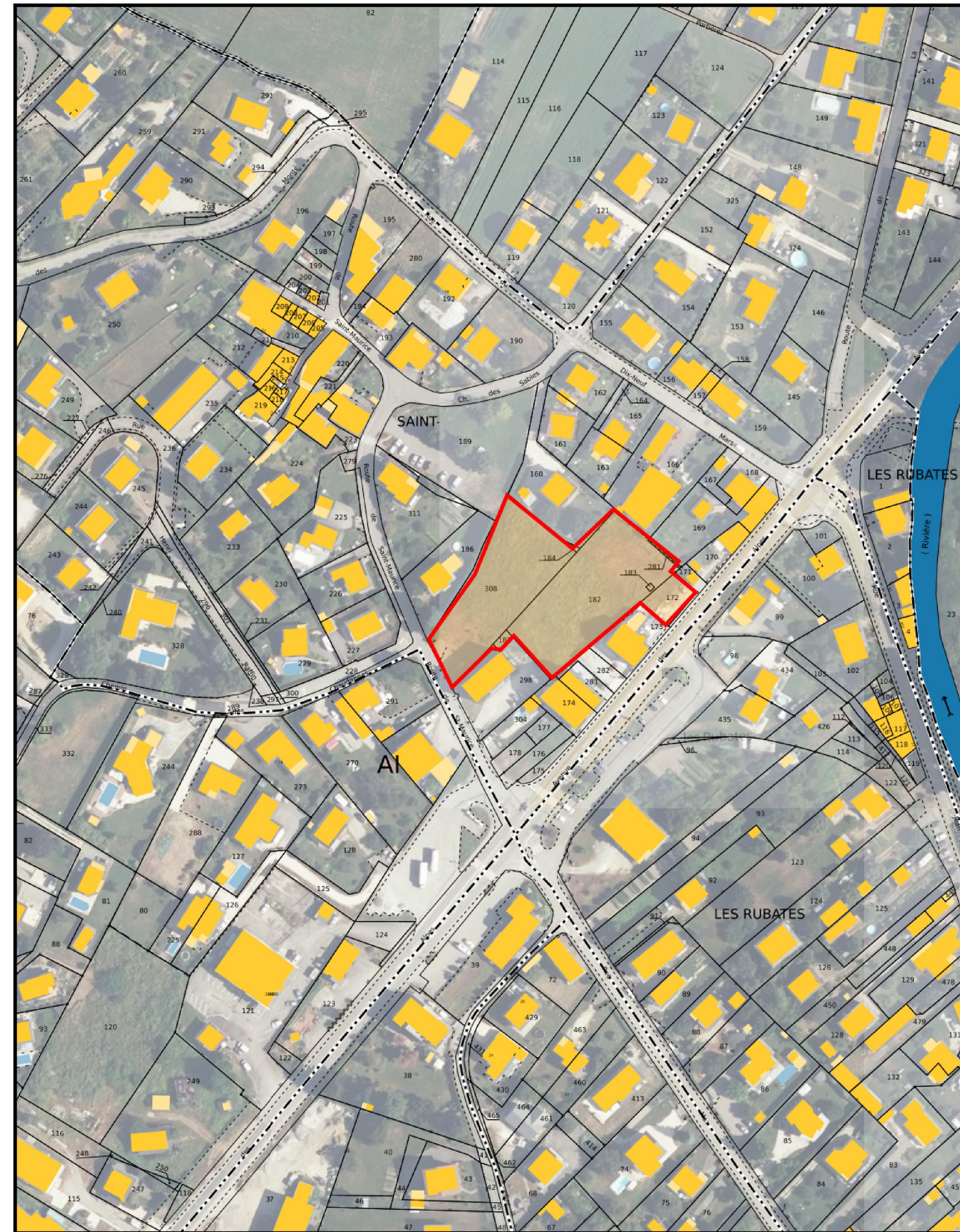
Commune : Valgelon-La Rochette (73)
Edité le : 29-09-2025 14:08 (UTC + 1)
Edité par : SARL ISAGEO

Echelle : 1 / 8300
Projection : RGF93 Lambert 93

0 100 200 300m

Géofoncier

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 073-200086882-20260618-2026081BIS-DE



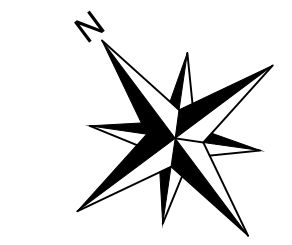
Commune : Valgelon-La Rochette (73)
Edité le : 29-09-2025 14:10 (UTC + 1)
Edité par : SARL ISAGEO

Echelle : 1 / 2000
Projection : RGF93 Lambert 93

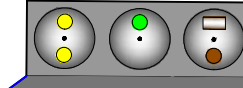
0 20 40 60m

LEGENDE

- Périmètre de l'opération
- Espace commun pour 883 m2 environ.
- Arbres et arbustes à planter
- Espaces privés de 5 Lots maximum pour 3465 m2 environ.
- Zone constructible sous réserve de respect du règlement du PLU.
- Réseau en servitude de tréfond
- Niveau fini (phase d'étude APS)



Position envisageable (phase APS)



Aires de présentation des déchets

NF 337.29
NF 337.68
NF 337.58

Département de la Savoie
COMMUNE de VALGELON-LA ROCHETTE
Section : AK - Parcelles n°172-181-182-183-184-308 - Lieudit : SAINT-MAURICE

LOTISSEMENT "SAINT MAURICE"

Plan de composition
(complété de l'application du plan cadastral)
Echelle : 1 / 250

LOTISSEUR
Savoisienne Habitat

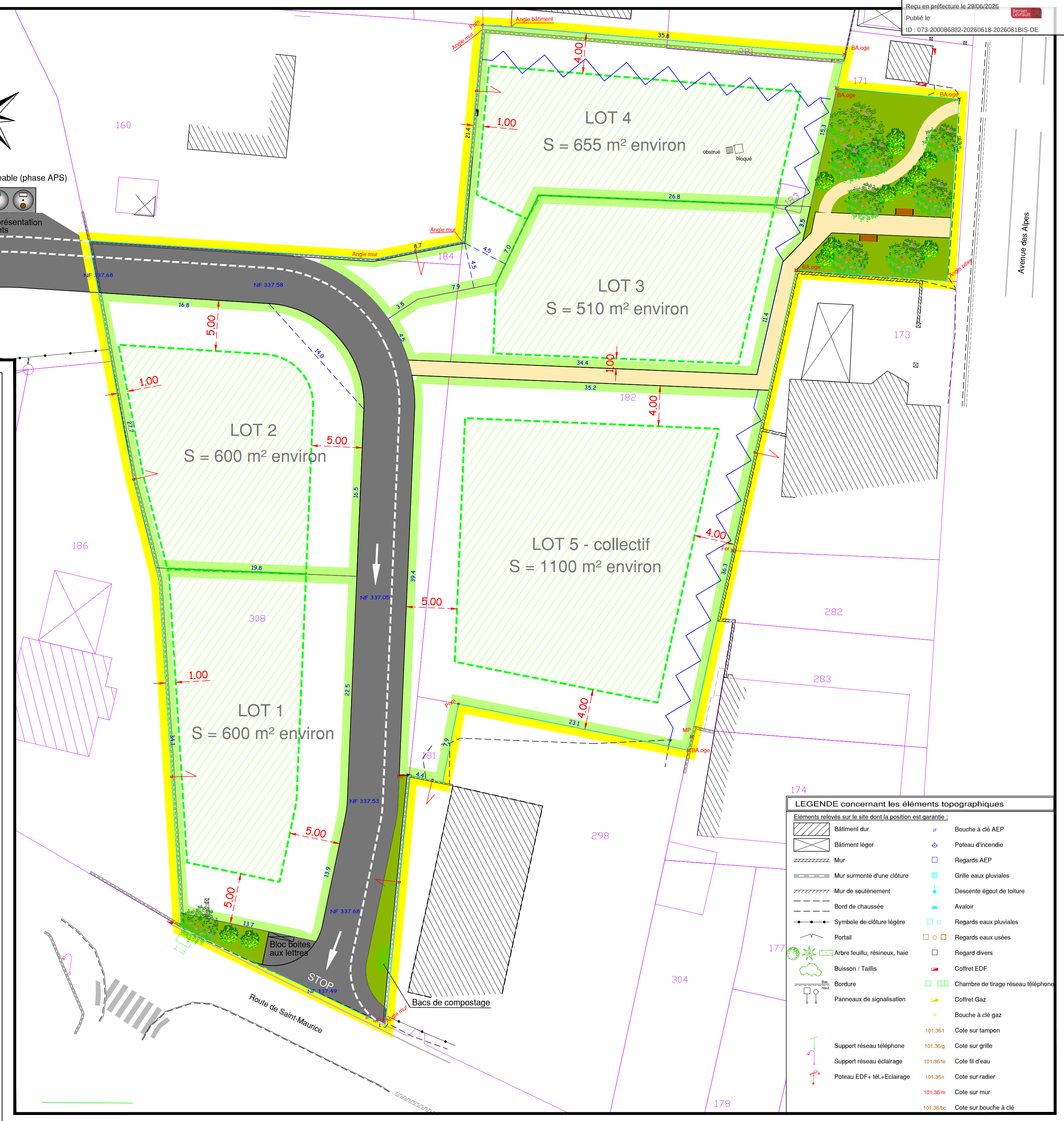
Savoisienne habitat

Pièce PA4

unanime
architectes

RATTACHEMENTS EFFECTUES PAR METHODE GPS
PLANIMETRIE SYSTEME DE COORDONNEES X-Y
Système RGF93 (Projection LAMBERT CC45)
ALTIMETRIE SYSTEME D'ALTITUDE Z
Système NGF-IGN1969 (Altitude normale)
NOTA : LES RECALAGES EN NIVELLEMENT SERONT REALISES SUR TROIS POINTS AU MINIMUM (POUR CONTRÔLE DE COHERENCE)

Dossier N° 2025-092	 Dressé par ISAGEO S.A.R.L. de géomètres - experts 5, rue de Pérouze 73330 PONT - DE - BEAUVOISIN Tel : 04.76.37.25.58 Fax : 04.76.32.83.87 e-mail : geometre@isa-geo.fr	Dates	Observations
Dessiné par Phil		01/12/2025	Permis d'aménager
Date d'édition 01 décembre 2025			
Fichier informatique correspondant 2025-092.dwg			



LEGENDE concernant les éléments topographiques

Éléments relevés sur le site dont la position est garantie :

	Bâtiment dur		Bouche à clé AEP
	Bâtiment léger		Poteau d'incendie
	Mur		Regards AEP
	Mur surmonté d'une clôture		Grille eaux pluviales
	Mur de soutènement		Descente égout de toiture
	Bord de chaussée		Avaloir
	Symbol de clôture légère		Regards eaux pluviales
	Portail		Regards eaux usées
	Arbre feuillu, résineux, haie		Regard divers
	Buisson / Taillis		Coffret EDF
	Bordure		Chambre de tirage réseau téléphone
	Panneaux de signalisation		Coffret Gaz
			Bouche à clé gaz
		101.36 <i>t</i>	Cote sur tampon
	Support réseau téléphone	101.36 <i>g</i>	Cote sur grille
	Support réseau éclairage	101.36 <i>le</i>	Cote fil d'eau
	Poteau EDF + tél.+Eclairage	101.36 <i>r</i>	Cote sur radier
		101.36 <i>m</i>	Cote sur mur
		101.36 <i>bc</i>	Cote sur bouche à clé